

117^{ème} Cercle de Silence à Roubaix,
depuis le 27 mai 2008, chaque dernier mardi du mois,
de **18h00 à 19h00**, sur la grand place de Roubaix
entre la Mairie et l'église St Martin



Le Cercle de Silence est une **manifestation non violente pour dénoncer les traitements inhumains et dégradants** réservés aux migrants dans les Centres de Rétention Administratives (**C.R.A**), le plus proche de nous est à Lesquin.

En France, sont organisés des Cercles de Silence **pour refuser l'enfermement d'hommes, de femmes, et même d'enfants** dans ces C.R.A sous prétexte qu'ils n'ont pas de papiers en règle.

LE SILENCE PORTE UNE GRAVITE ET UNE URGENCE.

L'Antenne Locale de la Pastorale des Migrants de Roubaix, répond à la première initiative des franciscains de Toulouse, reprise par divers groupes et mouvements.

TOUS SONT LES BIENVENUS

27 mars, 24 avril, 29 mai, 26 juin 2018...

117^{ème} Cercle de Silence à Roubaix,
depuis le 27 mai 2008, chaque dernier mardi du mois,
de **18h00 à 19h00**, sur la grand place de Roubaix
entre la Mairie et l'église St Martin



Le Cercle de Silence est une **manifestation non violente pour dénoncer les traitements inhumains et dégradants** réservés aux migrants dans les Centres de Rétention Administratives (**C.R.A**), le plus proche de nous est à Lesquin.

En France, sont organisés des Cercles de Silence **pour refuser l'enfermement d'hommes, de femmes, et même d'enfants** dans ces C.R.A sous prétexte qu'ils n'ont pas de papiers en règle.

LE SILENCE PORTE UNE GRAVITE ET UNE URGENCE.

L'Antenne Locale de la Pastorale des Migrants de Roubaix, répond à la première initiative des franciscains de Toulouse, reprise par divers groupes et mouvements.

TOUS SONT LES BIENVENUS

27 mars, 24 avril, 29 mai, 26 juin 2018...

Un exemple récent de non-respect de la légalité pour des sans-papiers

Une famille avec trois enfants dont un bébé de six mois a été illégalement enfermée en rétention par le Préfet du Haut-Rhin, avant d'être renvoyée vers la Finlande. Elle risque désormais une expulsion vers l'Afghanistan. Une situation d'autant plus inacceptable que l'on connaît les risques encourus par les personnes expulsées.

Alors que la famille avait respecté les conditions d'une assignation à résidence, une dizaine de policiers est venue chercher les parents et leurs trois enfants (deux petites filles de 6 et 11 ans et un bébé de six mois) à l'aube dans un hôtel où ils étaient hébergés. Après avoir été enfermée pendant une journée au local de détention administrative de Saint-Louis, la famille a été expulsée, le 11 octobre 2017, dans un avion privé au départ de Mulhouse vers Helsinki.

La Préfecture du Haut-Rhin avec l'aval du ministère de l'intérieur pourtant alerté par la Cimade, s'est chargée de mettre en œuvre cette expulsion en toute illégalité (arrêts du 15.03.17 et du 25.09.17 de la Cour de justice de l'Union européenne)

- illégalité de l'interpellation à domicile

- illégalité de l'enfermement de trois jeunes enfants (les centres de rétention sont des lieux anxiogènes et traumatisants plus particulièrement pour des enfants rappelle la Cimade)

- illégalité du placement en rétention administrative des personnes sous le couvert d'une procédure «Dublin».

Faut-il rappeler que les personnes concernées n'ont commis aucun délit, qu'elles sont parmi les plus vulnérables, qu'elles ont fui leur pays pour préserver leur liberté ou sauver leur vie et qu'elles attendent simplement que l'office français de protection des réfugiés et apatrides – OFPRA – statue sur leur cas.

Un exemple récent de non-respect de la légalité pour des sans-papiers

Une famille avec trois enfants dont un bébé de six mois a été illégalement enfermée en rétention par le Préfet du Haut-Rhin, avant d'être renvoyée vers la Finlande. Elle risque désormais une expulsion vers l'Afghanistan. Une situation d'autant plus inacceptable que l'on connaît les risques encourus par les personnes expulsées.

Alors que la famille avait respecté les conditions d'une assignation à résidence, une dizaine de policiers est venue chercher les parents et leurs trois enfants (deux petites filles de 6 et 11 ans et un bébé de six mois) à l'aube dans un hôtel où ils étaient hébergés. Après avoir été enfermée pendant une journée au local de détention administrative de Saint-Louis, la famille a été expulsée, le 11 octobre 2017, dans un avion privé au départ de Mulhouse vers Helsinki.

La Préfecture du Haut-Rhin avec l'aval du ministère de l'intérieur pourtant alerté par la Cimade, s'est chargée de mettre en œuvre cette expulsion en toute illégalité (arrêts du 15.03.17 et du 25.09.17 de la Cour de justice de l'Union européenne)

- illégalité de l'interpellation à domicile

- illégalité de l'enfermement de trois jeunes enfants (les centres de rétention sont des lieux anxiogènes et traumatisants plus particulièrement pour des enfants rappelle la Cimade)

- illégalité du placement en rétention administrative des personnes sous le couvert d'une procédure «Dublin».

Faut-il rappeler que les personnes concernées n'ont commis aucun délit, qu'elles sont parmi les plus vulnérables, qu'elles ont fui leur pays pour préserver leur liberté ou sauver leur vie et qu'elles attendent simplement que l'office français de protection des réfugiés et apatrides – OFPRA – statue sur leur cas.